



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

demandeurs d'asile

Question écrite n° 66867

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée dans le rapport de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration d'avril 2013 intitulé « l'hébergement et la prise en charge financière des demandeurs d'asile » prévoyant de progresser sur la normalisation de la saisie des données échangées. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'adaptation des systèmes d'information existants est l'une des conditions de la réussite de la réforme de l'asile et notamment de la mise en place des guichets uniques. Dans cette perspective, ces adaptations seront réalisées au travers d'une nouvelle architecture applicative et technique. Cette solution prévoit l'intégration des données issues des différents systèmes d'information d'où elles seront extraites, transformées et chargées pour être consolidées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66867

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8739

Réponse publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3654